

# FCP VP SMALL CAPS FRANCE

## PROSPECTUS SIMPLIFIE

<b>1. Prospectus simplifié.....</b>	<b>2</b>
1.1. PARTIE STATUTAIRE .....	2
1.1.1. Informations concernant les placements et la gestion.....	2
1.1.2. Informations sur les frais, commissions et fiscalité.....	4
1.1.3. Informations d'ordre commercial.....	5
1.1.4. Informations supplémentaires .....	5
1.2. PARTIE STATISTIQUE.....	6

## 1. PROSPECTUS SIMPLIFIE

### 1.1. Partie statutaire

CODE ISIN	: FR0010502419
DENOMINATION	: VP SMALL CAPS FRANCE
FORME JURIDIQUE	: FCP de droit français
COMPARTIMENTS	: Non
NOURRICIER	: Non
SOCIETE DE GESTION	: VP FINANCE GESTION
DELEGATAIRE DE LA GESTION ADMINISTRATIVE ET COMPTABLE	: BFT GESTION
DEPOSITAIRE	: VP FINANCE
CONSERVATEUR	: CREDIT AGRICOLE TITRES
COMMISSAIRE AUX COMPTES	: DELOITTE & Associés
COMMERCIALISATEURS	: VP FINANCE VP FINANCE GESTION

#### 1.1.1. Informations concernant les placements et la gestion

■ **Classification : « actions françaises »**

■ **OPCVM d'OPCVM : non**

■ **Objectif de gestion :**

L'objectif de gestion est d'offrir à l'investissement du public, au moyen d'une gestion totalement discrétionnaire, une sélection d'actions de petites et moyennes capitalisation en vue d'obtenir un rendement du capital investi supérieur à 5 % par an sur la période recommandée.

"L'AMF rappelle aux souscripteurs potentiels que l'objectif de performance de 5% annuel, indiqué dans la rubrique Objectif de gestion, est fondé sur la réalisation d'hypothèses de marché arrêtées par la société de gestion et ne constituent en aucun cas une promesse de rendement ou de performance du fonds commun de placement."

■ **Indicateur de référence :**

L'indicateur de référence du fonds est l'indice CAC MID&SMALL 190 créé par EURONEXT pour mesurer la performance des marchés d'actions de petites et moyennes capitalisation françaises. Son mode de calcul, coupons non réinvestis, est précisé dans la notice détaillée.

L'OPCVM n'étant ni indiciel, ni à référence indicielle, CAC MID&SMALL 190 ne constitue qu'un indicateur de comparaison a posteriori de la performance

■ **Stratégie d'investissement :**

Eligible au PEA et géré de façon discrétionnaire, le fonds est investi principalement en actions de petites et moyennes capitalisation en vue de réaliser l'objectif de gestion.

Axée sur la zone géographique européenne et la taille des entreprises, la sélection de valeurs particulières par le gérant s'effectue sans contrainte sectorielle par approche :

- stratégique de moyen et long terme, parmi les valeurs proposées par le comité de gestion interne mensuel qui analyse les fondamentaux (activité de la société, perspectives, solidité bilantielle, prévisions de bénéfices, qualité des équipes dirigeantes,...)
- tactique de court terme initiée directement par le gérant selon l'analyse technique, les publications et ses propres convictions face aux fluctuations quotidiennes des marchés.

Le gérant a toute latitude pour adopter, sans fourchette prédéterminée, l'approche qu'il estime la mieux adaptée à la situation instantanée et à ses anticipations à court, moyen et long terme.

Le gérant peut exposer l'actif du fonds jusqu'à 100% en petites et moyennes capitalisations mais également privilégier dans le court terme des grandes capitalisations sans avoir à respecter une allocation d'actif préalablement définie.

Le gérant peut exposer le Fonds jusqu'à 200 % de son actif en utilisant des instruments dérivés pour couvrir le portefeuille contre les risques actions ou optimiser son exposition aux marchés, à un indice ou une valeur spécifique. L'emploi de ces instruments est précisé dans la notice détaillée.

Enfin, s'il le juge utile, le gérant peut acquérir dans la limite de 25 % de l'actif des produits de taux précisés dans la notice détaillée.

Les **instruments financiers** entrant dans la composition de l'actif du Fonds sont principalement des actions de petites et moyennes sociétés françaises pour un minimum d'au moins 60 % de l'actif.

Dans la limite de 10% de l'actif, le fonds peut acquérir des parts ou actions d'OPCVM, y compris gérés par la société de gestion, un prestataire ou une société liée, notamment des OPCVM monétaires dans le cadre de la gestion de sa trésorerie, ainsi que des fonds alternatifs de droits français offrant la possibilité d'accroître la performance en dehors des seuls marchés, par la diversification des politiques de gestion et le bénéfice de produits structurés de salle de marché.

Dans la limite de 10% de l'actif, le fonds peut détenir accessoirement des liquidités et procéder à des emprunts d'espèces, y compris par position débitrice ponctuelle.

Dans la limite de 10% de l'actif, le Fonds peut acquérir en direct des certificats, des bons de souscription, des warrants.

## ■ Profil de risque :

Votre argent sera principalement investi dans des instruments financiers sélectionnés par le gérant. Ces instruments connaîtront les évolutions et aléas du marché

### - Risque actions :

Le portefeuille du Fonds est exposé au risque action par l'investissement direct ou indirect jusqu'à 100% du portefeuille sur ces marchés. En conséquence si les actions ou les indices, auxquels le portefeuille est exposé, baissent, la valeur liquidative du fonds pourra baisser.

### - Risque lié à l'investissement sur les sociétés de petites et moyennes capitalisations :

Le Fonds est exposé aux petites et moyennes valeurs de capitalisation qui sont, en général, plus volatiles que les grosses capitalisations, la valeur liquidative du fonds pourra avoir les mêmes comportements. Sur ces marchés, le volume des titres cotés en Bourse est réduit, les mouvements de marché sont donc plus marqués à la baisse, et plus rapides que sur les grandes capitalisations. La valeur liquidative de l'OPCVM peut donc baisser plus rapidement et plus fortement.

### - Risque discrétionnaire :

le style de gestion discrétionnaire appliqué au fonds repose sur l'anticipation de l'évolution des différents marchés et/ou sur la sélection des valeurs. Il existe un risque que l'OPCVM ne soit pas investi à tout moment sur les marchés ou les valeurs les plus performants. La performance du fonds peut donc être inférieure à l'objectif de gestion. La valeur liquidative du fonds peut en outre avoir une performance négative.

### - Risque sur dérivés ou de surexposition :

L'emploi de produits dérivés renforce les risques car en cas de baisse des marchés sur lesquels le Fonds est surinvesti par l'intermédiaire ces produits dérivés, la baisse de la valeur liquidative pourra être plus importante que la baisse de ces marchés. Le Fonds pourra être exposé à hauteur de 200 % de son actif.

### - Risque de perte en capital :

Le porteur de parts peut ne pas se voir intégralement restituer son capital initial lors du rachat des parts. Le Fonds ne bénéficie d'aucune garantie en capital.

## ■ Souscripteurs concernés et profil de l'investisseur type :

L'OPCVM, quoique ouvert à tous les souscripteurs, est plus spécialement destiné aux personnes physiques qui souhaitent investir à long terme par le biais d'un PEA et s'exposer directement au risque action sur des petites ou moyennes capitalisations.

Tout investisseur est donc invité à étudier sa situation particulière avec son conseiller, en tenant compte de l'ensemble de son patrimoine personnel, de ses besoins actuels et à l'horizon de la période recommandée de placement et surtout de son aversion pour le risque.

D'une manière générale, il est recommandé au souscripteur de diversifier suffisamment ses investissements afin de ne pas les exposer uniquement aux risques d'un seul placement.

## ■ Durée de placement recommandée :

Supérieure à 5 ans.

## 1.1.2. Informations sur les frais, commissions et fiscalité

### ■ Frais et commissions :

#### ● Commissions de souscription et de rachat

Les commissions de souscription et de rachat viennent augmenter le prix de souscription payé par l'investisseur ou diminuer le prix de remboursement. Les commissions acquises à l'OPCVM servent à compenser les frais supportés par l'OPCVM pour investir ou désinvestir les avoirs confiés. Les commissions non acquises reviennent à la société de gestion de portefeuille ou au commercialisateur, etc.

Frais à la charge de l'investisseur, prélevés lors des souscriptions et des rachats	Assiette	Taux maximum du barème
Commission de souscription non acquise à l'OPCVM	Valeur Liquidative x nombre de parts	3 %
Commission de souscription acquise à l'OPCVM	Valeur Liquidative x nombre de parts	0 %
Commission de rachat acquise à l'OPCVM	Valeur Liquidative x nombre de parts	0 %
Commission de rachat non acquise à l'OPCVM	Valeur Liquidative x nombre de parts	0 %

Les commissions de souscription et de rachat sont légalement expressément exonérées de TVA

#### ● Frais de fonctionnement et de gestion

Ces frais recouvrent tous les frais facturés directement à l'OPCVM, à l'exception des frais de transactions. Les frais de transactions incluent les frais d'intermédiation (courtage, impôts de bourse, etc.) et la commission de mouvement, le cas échéant, qui peut être perçue notamment par le dépositaire et la société de gestion de portefeuille.

Aux frais de fonctionnement et de gestion peuvent s'ajouter :

- des commissions de surperformance. Celles-ci rémunèrent la société de gestion dès lors que le Fonds a dépassé ses objectifs. Elles sont donc facturées à l'OPCVM ;
- des commissions de mouvement facturées à l'OPCVM ;
- une part du revenu des opérations d'acquisition et cession temporaire de titres.

Pour plus de précision sur les frais effectivement facturés à l'OPCVM, se reporter à la partie B du prospectus simplifié.

Frais facturés à l'OPCVM	Assiette	Taux barème
<b>Frais de fonctionnement et de gestion</b> (incluant tous les frais sauf commissions de surperformance, de mouvement et frais de transaction ou liés aux investissements dans d'autres OPCVM ou fonds d'investissement)	Actif net	2,0 % maximum de l'actif net
<b>Commission de surperformance</b> Ces frais de gestion variables sont ajustés à chaque calcul de la valeur liquidative et sont prélevés à la clôture de l'exercice du Fonds. La part des frais de gestion variables sur les rachats reste acquise à la société de gestion. Les frais font l'objet d'un provisionnement ou d'une reprise de provision à chaque calcul de la valeur liquidative. En cas de sous-performance, la provision pour frais de gestion variables est réajustée par le biais de reprises sur provision plafonnées à hauteur des dotations. <u>Période de référence :</u> La première période de référence débute à la date de création du Fonds et se termine à la fin du premier exercice comptable. Chaque période de référence postérieure correspond à l'exercice comptable.	Actif net	10,0 % maximum de la performance de l'actif net investi qui excèdera 5 % au cours de la période de référence

### ■ Régime fiscal :

Le Fonds n'est pas assujéti à l'impôt sur les sociétés et les distributions ou les plus ou moins values sont, selon le droit fiscal français, imposables entre les mains de ses actionnaires ou porteurs.

Le régime fiscal applicable aux sommes distribuées par les OPCVM ou aux plus ou moins-values latentes ou réalisées par l'OPCVM, dépend de la situation particulière de l'investisseur et/ou de la juridiction d'investissement de l'OPCVM.

Les produits capitalisés ne sont pas, pour les résidents français, imposables au titre des revenus de capitaux mobiliers mais en tant que plus-values de cession de valeurs mobilières lors du rachat des parts du Fonds.

En cas de doute sur sa situation fiscale, il est recommandé au porteur de s'adresser à un conseiller spécialisé.

### 1.1.3. Informations d'ordre commercial

■ **Établissement désigné pour recevoir les souscriptions et les rachats :**

VP FINANCE, 68 rue du Faubourg saint-Honoré – 75008 PARIS  
Tél. 01 53 05 28 00 – fax 01 53 05 28 28 - vpfinance@vpfinance.com

■ **Conditions de souscription et de rachat :**

● **Montant minimum de la première souscription et des souscriptions ultérieures :**

Le montant minimum de la première souscription est de 100 euros

● **Montant minimum des souscriptions ultérieures :** millième de part.

● **Valeur Liquidative d'origine :** 100 euros

● **Date et heure de réception des ordres :**

Les ordres de souscription et de rachats sont centralisés par VP FINANCE et peuvent être transmis jusqu'à 11 heures chaque vendredi non férié et sont exécutés sur la base de la prochaine valeur liquidative.

Au cas où le vendredi considéré serait férié, les ordres de souscription et de rachats peuvent être transmis jusqu'à 11 heures le jour ouvré précédent et sont exécutés sur la base de la prochaine valeur liquidative.

■ **Date de clôture de l'exercice :**

Dernier jour de bourse du mois de décembre. Le premier exercice, excédant 12 mois, se terminera le 31 décembre 2008.

■ **Affectation du résultat :**

Le Fonds est constitué de parts de capitalisation dont les porteurs ne reçoivent pas de revenu mais dont la valeur est augmentée du montant du revenu qui n'est pas distribué.

■ **Date et périodicité de calcul de la Valeur Liquidative :**

La Valeur Liquidative est calculée, sur la base des cours de clôture du jour de calcul, chaque vendredi et si le vendredi considéré est férié, le jour ouvré précédent.

■ **Valeurs Liquidatives estimatives :**

Le dernier jour de bourse à Paris des mois de juin et décembre, une valeur liquidative estimative est calculée sur laquelle il n'y a pas de possibilité de souscription/rachat.

■ **Lieu et modalités de publication ou de communication de la valeur liquidative**

La Valeur Liquidative est disponible sur simple demande auprès de la société de gestion et de l'établissement désigné pour recevoir les souscriptions/rachats.

■ **Devise de libellé des parts :**

La devise de libellé des parts est l'euro.

■ **Date de création :**

Cet OPCVM a été agréé par l'Autorité des Marchés Financiers le 3 août 2007 et créé le 14 septembre 2007 lors du dépôt des premières souscriptions.

### 1.1.4. Informations supplémentaires

Le prospectus complet du Fonds et les derniers documents annuels et périodiques sont adressés dans un délai d'une semaine sur simple demande écrite du porteur auprès de :

VP FINANCE GESTION – 68 rue du Faubourg Saint-Honoré – 75008 PARIS  
01 53 05 28 00 – vpgestion@vpfinance.com

Contact où des explications supplémentaires peuvent être obtenues si nécessaire :

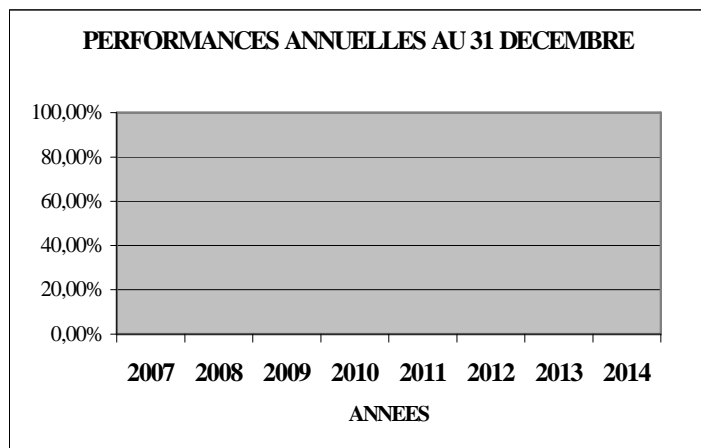
VP FINANCE GESTION – 68 rue du Faubourg Saint-Honoré – 75008 PARIS  
01 53 05 28 00 – vpgestion@vpfinance.com

*Le présent prospectus simplifié doit être remis aux souscripteurs préalablement à la souscription.*

Le site de l'AMF (<http://www.amf-france.org/>) contient des informations complémentaires sur la liste des documents réglementaires et l'ensemble des dispositions relatives à la protection des investisseurs.

Date de publication du prospectus : 03/10/2007

## 1.2. Partie statistique



PERFORMANCES	1 AN	3 ANS	5 ANS
VP SMALL CAPS créé le 14/09/2007			
Indicateur de référence			
<b>AVERTISSEMENT ET COMMENTAIRES</b>			
Les performances passées ne préjugent pas des performances futures. Elles ne sont pas constantes dans le temps.			
Les calculs de performance sont réalisées coupons nets non réinvestis			

### PRESENTATION DES FRAIS FACTURES A L'OPCVM AU COURS DU DERNIER EXERCICE CLOS AU 31 DECEMBRE ....

(en % de l'actif moyen de la période)

<b>Frais de fonctionnement et de gestion (TVA non incluse)</b>	
<b>Coût induit par l'investissement dans d'autres OPCVM ou fonds d'investissement</b>	
<ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Des coûts liés à l'achat d'OPCVM et fonds d'investissement</li> <li>▪ déduction faite des rétrocessions négociées par la société de gestion du Fonds investisseur</li> </ul>	
<b>Autres frais facturés à l'OPCVM</b>	
<ul style="list-style-type: none"> <li>▪ commission de surperformance</li> <li>▪ commissions de mouvement</li> </ul>	
<b>Total facturé au Fonds au cours du dernier exercice clos</b>	

#### Les frais de fonctionnement et de gestion

Ces frais recouvrent tous les frais facturés directement à l'OPCVM, à l'exception des frais de transaction, et le cas échéant, de la commission de surperformance. Les frais de transaction incluent les frais d'intermédiation (courtage, impôts de bourse, etc.) et la commission de mouvement (voir ci-dessous). Les frais de fonctionnement et de gestion incluent notamment les frais de gestion financière, les frais de gestion administrative et comptable, les frais de dépositaire, de conservation et d'audit.

#### Coût induit par l'achat d'OPCVM et/ou de fonds d'investissement

Le Fonds investit dans d'autres OPCVM (OPCVM cibles ou sous-jacents). L'acquisition et la détention d'un OPCVM cible (ou d'un fonds d'investissement) font supporter au Fonds acheteur deux types de coûts évalués ici :

- des commissions de souscription/rachat. Toutefois, la part de ces commissions acquises au Fonds cible est assimilée à des frais de transaction et n'est donc pas comptée ici.
- des frais facturés directement au Fonds cible, qui constituent des coûts indirects pour le Fonds acheteur.

Dans certains cas, le Fonds acheteur peut négocier des rétrocessions, c'est-à-dire des rabais sur certains de ces frais. Ces rabais viennent diminuer le total des frais que le Fonds acheteur supporte effectivement.

#### Autres frais facturés à l'OPCVM

D'autres frais peuvent être facturés à l'OPCVM. Il s'agit :

- des commissions de surperformance. Celles-ci rémunèrent la société de gestion dès lors que le Fonds a dépassé ses objectifs.
- des commissions de mouvement. La commission de mouvement est une commission facturée au Fonds à chaque opération sur le portefeuille. Le prospectus complet détaille ces commissions. La société de gestion peut en bénéficier dans les conditions prévues dans la première partie du prospectus simplifié.

L'attention de l'investisseur est appelée sur le fait que ces autres frais sont susceptibles de varier fortement d'une année sur l'autre et que les chiffres présentés ici sont ceux constatés au cours de l'exercice précédent.

**INFORMATION SUR LES TRANSACTIONS  
AU COURS DU PREMIER EXERCICE CLOS AU ...**

Les frais de transaction sur le portefeuille actions ont représenté (...) de l'actif moyen. Le taux de rotation du portefeuille a été de (...) de l'actif moyen.

Les transactions entre la société de gestion pour le compte des OPCVM qu'elle gère et les sociétés liées ont représenté sur le total des transactions de cet exercice :

<b>Classes d'actifs</b>	<b>Transactions</b>
▪ Actions	...
▪ Titres de créance	...
▪ .....	..

o O o